

Ligue d'échecs de l'Outaouais inc.



[Conseil d'administration](#)

[Championnat semi-rapides et Blitz](#)

[Cadet ouvert](#)

[Junior fermé](#)

[Championnat fermé de l'Outaouais 2004](#)

[Championnat ouvert de l'Outaouais 2004](#)

[Règlements généraux de la Ligue](#)

[Nouvelles](#)

[Archives](#)

[Liens](#)

[Courriel](#)

Conseil d'administration 2003-2004



Roger Roy, président de la LÉO vous invite à venir participer à toutes nos activités de l'année et de faire votre loisir préféré, le jeu d'échecs. Pour me rejoindre, veuillez communiquer avec moi par courriel: Roy.Roger@videotron.ca



Paul Maisonneuve, secrétaire de la LÉO et responsable de l'enseignement du jeu d'échecs dans les écoles Courriel: pmais@sympatico.ca



Richard Lemieux, trésorier de la LÉO.

Ligue d'échecs de l'Outaouais inc.

La Ligue d'échecs de l'Outaouais inc. a été fondée en 1979. Elle fête en 2004 son 25^e anniversaire d'existence. Son but ultime est de faire la promotion des échecs dans la région. Pour y parvenir, elle mène sur pied des activités et coordonne le tout. Elle a comme mission d'organiser des championnats et stimuler le développement des échecs.

Deux clubs dans la région procurent également des activités échiquéennes. Le [Cercle d'échecs de Hull](#) et le club d'échecs [l'Échiquier Royal](#). La LÉO vous encourage tous d'y aller faire un tour et de participer.

La gestion de la Ligue d'échecs de l'Outaouais inc. est assurée par 7 administrateurs et est régie par des règlements généraux. Elle est affiliée à la [Fédération Québécoise des Échecs](#) et est membre de [l'Unité Régional des Loisirs et des Sports de l'Outaouais](#).

Pour le développement des jeunes, elle travaille en collaboration avec [l'Association Échecs et Maths](#). Cet organisme fait l'enseignement des échecs dans les écoles.

[Retour page principale](#)

Conseil d

Directeurs: Michel Desjardins, Daniel Lavergne

Délégué du CEH: Robert Pilon

Délégué de l'Échiquier Royal: Valori Éthier

Championnat d'échecs semi-rapides de la LÉO

21 novembre 2003

7 rue Marengère à
Gatineau



Notre champion Yvan Brousseau défendra son titre au club d'échecs **l'Échiquier Royal** le 21 novembre 2003 dans un tournoi de 5 rondes .

Partie de 25 minutes pour
mater. Système suisse.

Inscriptions: 5\$ Cadet:
2\$

Prix: 1^{er} 25\$ 2^e 15\$
Cadet 10\$

Championnat d'échecs Blitz de la LÉO

13 février 2004

7 rue Marengère à
Gatineau



Monsieur Yvan Brousseau défendra également son titre de meilleur blitzeur.

Partie de 5 minutes pour
mater. Système round-
robin

Inscriptions: 2\$

Prix: 15\$ au gagnant

[Retour page principale](#)

<i>CEH, 120 Charlevoix à Hull</i>	Championnat cadet Optimistes de la LÉO
<i>15 ans et moins</i>	Dimanche le 23 novembre 2003
 Prix: Trophée permanent et médailles	Ce tournoi est de retour après 6 ans et sera organisé en collaboration avec l'Association Échecs et Maths. Ce sera un système suisse de 5 rondes et se déroulera un dimanche après-midi de 13h à 17h. L'inscription se fera de 12h à 12h50 et le coût est de 10\$. Nous encourageons les parents de nos jeunes à venir épauler ceux-ci afin qu'ils puissent vivre une expérience saine de compétition. <i>Retour page principale</i>

<i>L'Échiquier Royal, 7 Marengère à Gatineau</i>	Championnat junior fermé Optimistes de la LÉO.	
<i>19 ans et moins</i>	9-16-30 avril 2004	
 Prix: 25\$ et trophée permanent	Après 6 ans de relâche, le championnat junior de l'Ontario refait surface à nouveau. Ce tournoi se jouera de façon sérieuse avec une cadence de club. Ce sera un round-robin à 4 joueurs et ceux-ci seront invités selon la cote et la performance Inscriptions: 10\$. Retour page principale	

Championnat d'échecs fermé de l'Outaouais 2004

6 avril au 8 mai 2004 (CEH, 120 Charlevoix à Hull)

Le championnat fermé aura 3 sections. La section championnat et relève sera un double round-robin à 4 joueurs et ceux-ci seront invités selon le classement de la saison.

L'autre section est ouverte à tous et sera un système suisse.

C'est un tournoi de 6 rondes:

Ronde 1: 6 avril 2004, **ronde 2:** 13 avril 2004, **ronde 3:** 20 avril 2004, **ronde 4:** 27 avril 2004, **ronde 5:** 4 mai 2004, **ronde 6:** 8 mai 2004.

Inscriptions: 12\$ et 6\$ Cadet: gratuit

Prix: Championnat 100\$ Relève 50\$ Suisse 25\$



Notre grand champion de l'Outaouais 2003 Gilles Groleau avec la coupe de la suprématie et Michel Desjardins avec le trophée de la relève.

[*Retour page principale*](#)

10e Championnat Ouvert de l



10^e Championnat Ouvert de l'Outaouais
dans le cadre du 25^e anniversaire de la LÉO
23 - 24 - 25 Avril 2004

Système suisse de 5 rondes cotées F.Q.E

2 500\$ en prix!!!

(Basé sur 75 inscriptions)



Ramada Plaza Hotel Le Manoir du Casino 75 rue Edmonton, Gatineau-Secteur Hull (face au Casino du Lac Leamy)

Prix : 900\$	Prix : 900\$	Prix : 700\$	Horaire du tournoi
Section A	Section B	Section C	Inscription sur place vendredi

10e Championnat Ouvert de l

Ouverte	Moins de 1800	Moins de 1400	17h30 à 18h30
1 ^{er} 300\$	1 ^{er} 300\$	1 ^{er} 300\$	Ronde 1 Vendredi 19h00
2 ^e 200\$	2 ^e 200\$	2 ^e 150\$	Ronde 2 Samedi 9h00
3 ^e 150\$	3 ^e 150\$	3 ^e 100\$	Ronde 3 Samedi 16h00
-2000 100\$	-1600 100\$	-1300 50\$	Ronde 4 Dimanche 9h00
-1900 100\$	-1500 100\$	S/C 50\$	Ronde 5 Dimanche 15h30
Junior 50\$	Junior 50\$	Junior 50\$	

Cadence normale: 40 coups/2h, puis 1h mat (sauf 1^{ère} ronde 30c/1h30 et 1h mat)

Cadence incrémentée : 1h40/40coups, 40 min./mat, 30 sec./ coup (sauf 1^{ère} ronde 1h15/30 coups, 40 min./mat, 30 sec./coup)

Règlements : Bye ½ disponible pour les 3 premières rondes. Bye ½ pour la 1^{ère} ronde si inscrit après 18h30. Les joueurs sans cote ne sont admissibles qu'aux prix de la section A ou au prix de classe dans la section C. Un joueur dont l'indice de cote indique une cote maximale atteinte de 100 points ou plus au-dessus de la limite de cote d'une section n'est pas admissible aux prix de cette section. Tous les joueurs doivent être membres de la FQE ou payer une carte tournoi de 10\$.

Inscriptions: Jusqu'au 2 avril 50\$, après le 2 avril 55\$, sur place le 23 avril 65\$. Pour les junior et s/c 10\$ de moins

Faites votre chèque à l'ordre de: **Ligue d'échecs de l'Outaouais inc.** et postez-le avant le 10 avril 2004 au: 1125 chemin Montréal ouest, Masson-Angers (Québec) J8M 1P1

Informations: Roger Roy : (819) 986-1049 ou Roy.Roger@videotron.ca et Paul Maisonneuve: (819) 986-2719 ou pmais@sympatico.ca

10e Championnat Ouvert de l



Ramada Plaza Hotel Le Manoir du Casino 1-800-296-9046 (Réservez tôt)

www.ramadaplaza-casino.com manoir.casino@sympatico.ca

Prix spéciaux pour le tournoi. Coucher occ.simple 115\$/nuit ; double 125\$/nuit ; (pers. suppl. 15\$) Déjeuner compris- Stationnement gratuit. Chacune des chambres est climatisée avec bain thérapeutique et foyer électrique. Il y a 17 chambres spécialement adaptées pour personnes à mobilité réduite. Ascenseur dans l'hôtel. Pour vous détendre : spa intérieur, sauna, bain tourbillon, salon de coiffure, soins esthétiques, massothérapie. Pour vous restaurer : **restaurant Le Bifthèque.**

[Retour page principale](#)

**Règlements généraux
(L.É.O.)**

**Version adoptée par le C.A. le 22 avril 2003,
approuvée par l'A.G.A. le 17 mai 2003**

**SECTION 1
Dispositions générales**

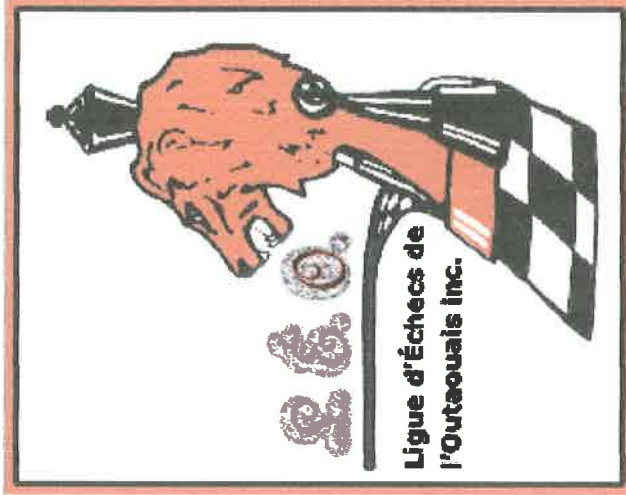
**SECTION 2
Membres**

**SECTION 3
Conseil d'administration**

**SECTION 4
Comité vérificateur
(optionnel)**

**SECTION 5
L'assemblée générale
annuelle**

**SECTION 6
Amendements aux
règlements généraux**



Définitions

F.I.D.E. : Fédération internationale des échecs

F.C.E. : Fédération canadienne des échecs

F.Q.E. : Fédération québécoise des échecs

Secrétaire

a) Il rédige les procès-verbaux de toutes assemblées.

b) Il a la charge du livre des procès-verbaux, des archives, de la correspondance et des autres documents.

c) Il reçoit la correspondance et y répond si nécessaire.

d) Il prépare les convocations du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle.

Trésorier

a) Il tient à jour la comptabilité et doit en tout temps faire rapport au conseil d'administration.

b) Il a la garde des livres de comptabilité et signe les chèques conjointement avec le président.

c) Il perçoit les cotisations (s'il y a lieu) et reçoit tout argent qui revient à la Ligue.

Règlements généraux

L.É.O. : Ligue d'échecs de l'Outaouais

Section 1 : Dispositions générales

Article 1 : Nom

Le nom de la corporation à but non lucratif est la Ligue d'échecs de l'Outaouais inc. (L.É.O.). Elle a été enregistrée le 28 août 1979 par le gouvernement du Québec par des lettres patentes.

Article 2 : Siège social

Le siège social sera situé dans la région de l'Outaouais zone 07, province de Québec. Une résolution par le conseil d'administration établira l'adresse civique à cette fin. [Préférentiellement l'adresse du secrétaire].

Article 3 : Logo

La Ligue d'échecs de l'Outaouais possède son logo officiel. C'est un dessin représentatif de la discipline et de l'organisme. Elle doit s'en servir pour sa correspondance et l'aspect promotionnel.

Article 4 : Affiliation

La Ligue d'échecs de l'Outaouais est affiliée à la Fédération québécoise des échecs et elle doit mandater un membre de son conseil

d) Il fait les dépôts à la banque.

e) Il fait les achats nécessaires pour la Ligue, il effectue les paiements et conserve les pièces justificatives.

f) Il tient un inventaire et en remet une copie au secrétaire.

g) Il tient à jour la liste des membres et en remet une copie au secrétaire.

Directeurs

Ils remplissent les fonctions déterminées par le conseil d'administration et aident chacun des officiers à assurer la bonne marche de la Ligue.

Article 16 : Année financière

L'année financière de la L.É.O. se termine le 30 avril de chaque année.

Article 17 : Propositions

Tout membre en règle pourra soumettre à l'assemblée générale annuelle une proposition à condition qu'elle ait l'appui d'un autre membre.

Tout officier en exercice peut soumettre lors d'une assemblée du conseil d'administration

Règlements généraux

l'administration pour assister aux réunions de la Fédération. La Ligue peut s'affilier également à tout organisme à condition que cette affiliation est dans le meilleur intérêt de ses membres.

Article 5 : Buts et objectifs

Promouvoir et développer les échecs au niveau de la région.

Regrouper tous les adeptes des échecs de la région.

Article 6 : Mandats

Coordonner les activités sur une base régionale en établissant des calendriers d'événements et en offrant aux organisateurs un support technique.

Représenter les joueurs de la région auprès des organismes régionaux et provinciaux, publics et privés, en vue de faire la promotion des échecs à l'échelle régionale.

Régler toutes les questions de litige sur son territoire et veiller à garder de bonnes relations avec ses membres. Au besoin, un comité de discipline sera formé.

Organiser le championnat fermé, ainsi que les championnats cadets et juniors dans le but de déterminer à chaque année le champion de l'Outaouais pour ces trois catégories.

Se doter d'un conseil d'administration pour gérer,

une proposition à condition qu'elle ait l'appui d'au moins un autre officier.

Article 18 : Recommandations

Seules les recommandations approuvées par l'assemblée générale annuelle lieront le conseil d'administration et devront faire l'objet de rapport à l'assemblée en fin de mandat.

Section 4 : Comité vérificateur (optionnel)

Article 19 : Rôle du comité vérificateur

Le comité vérificateur a un rôle de vérification sur les finances de la L.E.O. Il doit approuver les rapports financiers du trésorier et effectuer par écrit les recommandations au conseil d'administration à ce chapitre.

Article 20 : Composition du comité vérificateur

Le comité vérificateur se compose de deux (2) personnes présentes nommées lors de l'assemblée générale annuelle.

Article 21 : Terme des officiers

Règlements généraux

administrer, coordonner l'ensemble des activités d'échecs sur son territoire.

Section 2 : Membres

Article 7 : Catégories

a) Membres honoraires : Les personnes que le conseil d'administration veut honorer pour services rendus à la cause des échecs. (ex. : gouverneur de la L.É.O.)

b) Membres ordinaires : Toutes les personnes sont membres ordinaires de la L.É.O. s'ils sont membres individuels de la F.Q.E. domiciliés dans le territoire de l'Outaouais.

c) Membres extérieurs : Les personnes qui ne sont pas résidents de l'Outaouais mais qui sont membres de la F.Q.E. et participent aux activités sur le territoire de la Ligue.

Section 3 : Conseil d'administration

Article 8 : Composition

Le conseil d'administration est composé de sept personnes élues lors de l'assemblée générale annuelle de la Ligue. Ces personnes doivent être majeures et membres ordinaires ou membres extérieurs de la L.É.O.

Tout administrateur qui perd son statut de membre

Le terme des officiers sur le comité vérificateur est d'une (1) année.

Article 22 : Vérification

Le comité vérificateur doit faire les vérifications des finances de la L.É.O. immédiatement après l'année financière (30 avril) et avant l'assemblée générale annuelle.

Section 5 : L'assemblée générale annuelle

Article 23 : Composition

Elle est composée des membres ordinaires et des membres extérieurs de la Ligue.

Article 24 : Vote

Chaque membre ordinaire et membre extérieur a droit de vote.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Le vote se prend à main levée ou par scrutin secret sur demande.

Article 25 : Quorum

Règlements généraux

ordinaire ou membre extérieur ne peut plus siéger au conseil d'administration.

Article 9 : Mandat

La durée du mandat des 7 administrateurs est de 1 (un) an. Les élections se font par poste. Un poste sera comblé automatiquement par chacun des clubs de l'Outaouais qui seront en règle à la FQE. Le club d'échecs doit mandater un membre de son conseil d'administration pour assister aux réunions de la L.É.O.

Article 10 : Assemblée du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que jugé nécessaire, mais au moins deux fois par année.

Les administrateurs sont convoqués, par lettre ou par téléphone ou par internet, au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée est convoquée à la demande du président ou de trois membres du conseil.

Le quorum de toute réunion du conseil d'administration est à la majorité absolue des officiers.

Article 11 : Démission

Le quorum de toute assemblée générale annuelle est formé par la présence d'au moins dix membres ordinaires et/ou membres extérieurs de la Ligue.

Article 26 : Tenue de l'assemblée

L'assemblée générale annuelle de la Ligue est tenue après la fin de l'exercice financier à un endroit et une date fixés par le conseil d'administration.

Article 27 : Avis de convocation

L'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle doit se faire au moins quinze jours à l'avance envers nos membres.

Article 28 : Mise en candidature

Les personnes qui désirent se porter candidats à la fonction de un des postes de la Ligue peuvent déposer à l'avance par écrit leur candidature au secrétaire de la L.É.O. qui les remettra au président d'élection.

Chaque candidature doit être appuyée par deux membres en règle de la Ligue et porter, en plus, la signature du candidat acceptant.

Les mises en candidature doivent parvenir au secrétaire de la Ligue, au moins un jour avant la date fixée pour l'assemblée générale

Règlements généraux

Tout officier peut démissionner en adressant un avis écrit au conseil d'administration. Cette démission est effective sur réception de l'avis mais devient officielle qu'à son acceptation à la réunion du conseil. Suite à son officialisation, la L.E.O. tentera de trouver un remplaçant.

Article 12 : Vacance de poste

Le poste devient vacant si un officier s'absente consécutivement à deux réunions sans motivation ou lors d'une démission, d'un décès ou d'une maladie prolongée.

Article 13 : Remplacement

Advenant la démission d'un officier en cours de mandat et/ou lorsqu'il y a vacance de poste, le conseil d'administration pourra en cours de séance régulière procéder à la nomination d'un officier qui occupera le poste pour la durée restante du mandat du démissionnaire.

Article 14 : Officiers

Président, Secrétaire, Trésorier

Deux (2) directeurs

Un (1) délégué du CEH

Un (1) délégué de l'Échiquier Royal

annuelle.

Lors de l'assemblée générale annuelle, le président d'élection fait lecture de la liste des personnes qui ont fait acte de candidature et ont été déclarées éligibles.

Advenant le cas où il n'y a pas de candidat pour l'un des postes ouverts, il ouvre la période de mise en candidature pour les personnes qui désirent sur le parquet de l'assemblée se porter candidats.

Il décrète une élection si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler.

Un poste qui reste en toute occurrence non comblée est considéré comme vacant, et peut être comblée par le nouveau Conseil dans le temps qu'il jugera utile.

Article 29 : Pouvoir de l'assemblée

Élire les administrateurs de la Ligue.

Nommer les vérificateurs de la Ligue. (Si nécessaire)

Lire et approuver le bilan annuel.

Ratifier les règlements généraux et/ou les amendements.

Article 15 : Fonction et devoirs des officiers

Président

- a) Il préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales et spéciales.
- b) Il signe les chèques conjointement avec le trésorier.
- c) Il est le porte-parole officiel de la Ligue auprès des organismes, agences, gouvernements et du public en général.
- d) Il voit à assurer la mise en application des volontés de l'assemblée générale et des recommandations du conseil d'administration.
- e) Il veille au respect des présents règlements et voit à l'exécution des mandats de la L.É.O.
- f) Il fait partie de droit de tous les comités, mais il n'en préside aucun.
- g) Il réunit le conseil d'administration lorsqu'il est nécessaire de le faire.
- h) Il ne vote que s'il y a égalité des voix.
- i) Généralement, il a tous les pouvoirs et devoirs qui incombent à un président.

(Vice-président (si nécessaire))

Décider des politiques et orientations générales de la L.É.O.

Article 30 : Assemblée générale spéciale

L'assemblée générale spéciale est convoquée par le secrétaire sur demande du conseil d'administration ou d'au moins le cinquième des membres ordinaires et/ou des membres extérieurs de la Ligue.

Cette demande des membres devra être appuyée par des signatures écrites.

Dans ce cas, les membres ordinaires et les membres extérieurs doivent être informé au moins dix (10) jours à l'avance de la tenue de cette assemblée générale spéciale.

Article 31 : Président d'élection

L'assemblée générale annuelle se choisit parmi les membres présents un président d'élection. Il peut s'adjoindre un secrétaire d'élection et deux (2) scrutateurs au besoin.

Section 6 : Amendements aux règlements généraux

Tout amendement aux présents règlements doit, conformément à la Loi sur les

Règlements généraux

- a) Il remplace le président en cas d'absence.
- b) Il possède les mêmes pouvoirs et prérogatives que le président lorsque ce dernier est absent.
- c) Dans le cas du départ du président, il agit comme tel jusqu'à l'élection du nouveau président.

compagnies, et dans les limites fixées par ladite Loi, être d'abord adopté par le conseil d'administration de la corporation et approuvé ensuite par les membres en assemblée générale annuelle ou en assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Conformément à la Loi sur les compagnies et dans les limites fixées par ladite Loi, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales annuelles, amender les règlements généraux de la corporation. Les amendements entrent en vigueur dès leur adoption par le conseil d'administration et le demeurent jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Ligue, à moins que dans l'intervalle, ils aient été approuvés à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin. Lesdits amendements doivent alors être approuvés à cette occasion, autrement ils cessent d'être en vigueur.

[Retour page principale](#)

Nouvelles échiquéennes



Le Cercle d'échecs de Hull débute sa saison le mardi 2 septembre 2003 à 19h00 . (120 Charlevoix, Hull).

L'Échiquier Royal débute sa saison le vendredi 5 septembre 2003 à 19h30. (7 Marengère, Gatineau)

L'assemblée générale annuelle de la FQE aura lieu le samedi 20 septembre 2003 à 13h30 à la terrasse du Regroupement Loisirs Québec au Stade olympique, 4545 avenue Pierre-De-Coubertin, Montréal.

L'Échiquier Royal débute sa 15e année d'existence en septembre 2003.

La Ligue d'échecs de l'Outaouais fête ses 25 ans en 2004.

Le Cercle d'échecs de Hull aura également 25 bougies en 2005.

[Retour page principale](#)

Archives



[Nos champions...](#) [Nos gouverneurs...](#) [Photos...](#) [Matou...](#) [Dessins...](#) [Parties d'échecs...](#) [Liste des joueurs...](#)

[Retour page principale](#)

Nos champions

Nos champions... Nos gouverneurs



Gouverneurs: Gilles G. Jobin & Alain J. Godbout (1991), Réjean Labonté (1992), Jean-Pierre Roy (décédé) & Roger Roy (1995), Hubert Séguin (2003).

Champions cadets: Mattieu Libersan (1991), Emmanuel Amigues (1992-1995), Sébastien Predescu (1996), Danny Hendelman (1997).

Champions juniors: Serge Gagnon (1991), Steve Solunac (1992), Emmanuel Amigues (1993), Mattieu Libersan (1994-1995), Céline Roussel (1996), Michael Handelman (1997).

Champions de l'Outaouais: Jacques Côté (1990), Hubert Séguin (1991), Serge Gagnon (1992), Gilles G. Jobin (1993), Jacques Côté (1994), Gilles Groleau & Bosco Maric (1995), Gilles Groleau (1996), Jacques Côté (1997), Jacques Laurin (1998-1999), Fabien Gagnon (2000-2001), Gilles Groleau (2002-2003).

[Retour à archives](#)

Liens



Liens



Courriel

Courriel: Roy.Roger@videotron.ca



[Retour page principale](#)